



**CESER Bourgogne Franche-Comté**  
**Séance plénière du 10 novembre 2020 en visio-conférence**

**Avenant n°1 à la convention ARS-Région 2017-2022**  
**Déclaration de Dominique GALLET au nom de la CGT**

Notre pays vit actuellement une crise sanitaire majeure. Les réalités des dégâts du virus sont indéniables, mais c'est bien la capacité de notre système de santé à faire face et à pouvoir assurer la prise en charge des malades qui est en jeu : campagne massive de tests, capacité à isoler, à suivre, au besoin à traiter et hospitaliser.

Rappelons-nous nos débats au Ceser sur les plans régionaux de santé, notamment sur le PRS2 avec la participation de la présidente de région à notre plénière. Nous avons alors dénoncé le sentiment d'abandon vécu et manifesté par les populations face aux projets de l'ARS. Rappelons-nous les alertes portées par la CGT sur la casse des hôpitaux de proximité, les diminutions de lits, la saturation des services et notamment des services d'urgence, l'insuffisance des moyens en personnels ...

Sur la proposition d'ouverture d'hôtels de patients, ce dispositif serait, à notre avis une forme d'adaptation à la casse des services de santé et de soins opérée ces 25 dernières années. Nous sommes donc très critiques sur ce type d'évolution, c'est à l'hôpital d'assurer l'accueil, l'hébergement et la logistique des patients sans passer par une externalisation. Cela impose, là encore, de lui en donner les moyens.

Certes le Conseil Régional n'a pas de compétences directes sur les questions de santé. Pour autant, parce que le droit à la santé est un droit fondamental, le Conseil Régional doit pouvoir intervenir auprès de l'ARS pour une autre politique de santé, appuyée sur d'autres financements, afin de pouvoir répondre efficacement à l'ensemble des besoins de santé des usagers, de la prévention aux soins, dans l'ensemble du territoire régional.

Sous la réserve de ces compléments la CGT votera pour l'avis.